

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

❧❧❧

Présents :

M. Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, Président,
M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

M. Hervé LUCBEREILH donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

❧❧❧

14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

1°) CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES :

DIRECTION VIE DE LA CITE

Service Patrimoine :

- **1 POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE** à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service. (article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984).

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe (indice brut 347 Indice majoré 325).

Guichet unique :

- **1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF** à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service. (article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984).

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe (indice brut 347 Indice majoré 325).

DIRECTION GENERALE DES SERVICES :

Mission co-financements :

- **1 POSTE DE CHARGÉ DE MISSION** à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 18 juin 2017 au 17 juin 2018, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service. (article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984).

La rémunération sera basée sur celle afférente au 5^{ème} échelon du grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe (Indice brut 508, Indice majoré 437).

Service Affaires juridiques – Domaine Public :

- **1 POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE** à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1^{er} au 30 juin 2017 (article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois). Cet emploi est rendu nécessaire par un surcroît d'activité (élections).

La rémunération sera basée sur celle afférente au 6^{ème} échelon du grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe (Indice brut 541, Indice majoré 460).

Service des Ressources Humaines :

- **1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF** à temps complet sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi du 10 avril 2017 au 9 avril 2018. Cet emploi est rendu nécessaire par un surcroît d'activité.

La rémunération sera basée sur la valeur du SMIC en vigueur.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES :

Service des Eaux :

- **1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE** à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service. (article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984).

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique (indice brut 347 Indice majoré 325).

- **1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE** à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée, dispositif des « emplois d'Avenir » du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

La rémunération sera basée sur la valeur du SMIC en vigueur.

Service Exploitation:

- **1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :** Renouvellement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à temps non complet (27h15/35^{ème}), du 5 avril 2017 au 4 avril 2018.

La rémunération sera basée sur la valeur du SMIC en vigueur.

Service Cadre de Vie:

- **1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :** Renouvellement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à temps complet, du 20 mai 2017 au 19 mai 2018.

La rémunération sera basée sur la valeur du SMIC en vigueur.

- **1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE** à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 16 juin 2017 au 15 juin 2018, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service. (article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984).

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique (indice brut 347 Indice majoré 325).

Service Patrimoine Bâti:

- **1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE** à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service. (article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984).

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique (indice brut 347 Indice majoré 325).

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** le rapport présenté,
- **VOTE** les crédits nécessaires aux créations de postes.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 10 avril 2017.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 18/04/2017



Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,


Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 14/04/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/04/2017